



Montréal, le 23 mai 2018

Madame Marie-Claude Champoux  
Sous-ministre  
Ministère de la Culture et des Communications du Québec

OBJET : Demande de révision de la décision en regard du refus de classement du caveau funéraire Doutré-Dandurand au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, associé au monument aux Victimes politiques de 1837-1838

Sous-objets : demande d'ajout de classement de la tombe de Joseph Guibord dans le même cimetière et demande de rencontre

Bonjour Madame,

Nous avons reçu le 13 avril 2018 une réponse partielle et négative à notre demande de classement, en date du 16 mai 2016, du caveau funéraire Doutré-Dandurand, aujourd'hui menacé de ruine. Nous déplorons également l'absence de décision en regard au classement du monument aux Victimes politiques de 1837-1838, localisé immédiatement au-dessus et légèrement en retrait du caveau, un des deux monuments sentinelles d'entrée du cimetière, l'autre étant celui à Ludger Duvernay. Pourquoi cette tergiversation?

Rappelons que l'érection *du monument aux Victimes politiques de 1837-1838* (élevé entre 1858 et 1866) au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, constitue la première tentative de réhabilitation de la mémoire des Patriotes dans l'histoire de Montréal; et que cela se passe dans le plus important cimetière catholique du Québec, ce n'est pas banal. Le promoteur de ce premier projet commémoratif et funéraire, Joseph Doutré, personnage historique, président de l'Institut canadien (1853), propriétaire du caveau funéraire avec ses frères, mérite d'être reconnu pour son courage, son audace et son anticléricalisme, même s'il repose au cimetière Mont-Royal, le cimetière voisin, parce qu'excommunié.

Le projet commémoratif pour les Patriotes a pris naissance un an avant l'ouverture du cimetière. À l'origine, il était question d'ériger des monuments sur des places publiques. Ce sont les promoteurs du projet du nouveau cimetière, ouvert en 1854 et inauguré en 1855, qui

récupèrent le projet commémoratif afin de rehausser l'intérêt paysager du nouveau cimetière et par la même occasion promouvoir les ventes de lots. Première contradiction de la part de l'Église qui avait pourtant excommunié les Patriotes pour avoir pris les armes.

Plus spécifiquement, l'origine du qualificatif Victimes politiques écrit sur le monument « *remonte au 25 avril 1849, soit dix ans après la fin des troubles, alors que des mains criminelles incendient le Parlement afin de protester contre la loi d'indemnisation des victimes des représailles de la répression militaire des années 1837-1838<sup>1</sup>. Cependant, cette loi prévoit des compensations financières s'appliquant aux personnes qui n'ont pas été reconnues coupables de haute trahison ou pour les exilés* ».

Le choix du texte de l'épithète sur le monument est très important, il a âprement été négocié entre les membres du Comité de construction du monument (multipartite) et Mgr Ignace Bourget, deuxième évêque de Montréal et ultramontain notoire qui acceptait mal que la fabrique de la paroisse Notre-Dame, les Sulpiciens en tête, ait accepté d'offrir un terrain de prestige à l'Institut canadien pour leur projet commémoratif. Les qualificatifs de Aux victimes politiques de 1837-1838, et monument religieux et national inscrit sur l'obélisque n'est pas banal non plus...

À l'époque, on parle de *Victimes politiques de 1837-1838*, est-ce un qualificatif de compromis afin de ne pas heurter trop brutalement les sensibilités politiques et religieuses et en référence à la loi d'indemnisation déjà mentionnée? Les victimes politiques ne sont-elles pas aussi ceux exécutés ou condamnés à l'exil?

Donc, au départ, on qualifie de Patriotes les personnes qui résistent aux anglais et qui sont membres du Parti Patriote; puis, ils seront qualifiés de traîtres ou rebelles par l'Église après et pendant les troubles (1840) pour devenir des Victimes politiques en 1849, quand la poussière commence à retomber et, finalement pour redevenir Patriotes autour des années 1890 jusqu'à aujourd'hui, qualificatif beaucoup moins « loser » que Victimes... Aujourd'hui, tout le monde parle du monument aux Patriotes, même s'il est inscrit sur le monument : aux victimes politiques...

À l'origine, l'obélisque octogonal n'a que quatre faces gravées, ce n'est que plus tard, autour de 1890 que l'on ajoutera la mention des noms de ceux qui furent exilés en terre australe sur les quatre autres faces de l'obélisque.

La réponse négative que nous avons reçue du ministère de la Culture, nous laisse croire à une mauvaise compréhension du dossier de la part des membres du comité formé pour étudier notre requête de classement du monument et du caveau. Peut-être que nous n'avions pas remis suffisamment d'information pour soutenir notre demande? En effet, notre requête s'appuie sur une volumineuse recherche documentaire étalée sur plusieurs années et qui nous a permis d'accumuler plus de 18 pouces linéaires de documents (photocopies de coupures de presses

---

<sup>1</sup> 12 Victoria, CAP.58, *Acte pour indemniser les personnes dans le Bas-Canada, dont les propriétés ont été détruites durant la rébellion des années mil huit cent trente-sept et mil huit cent trente-huit*, Mic Canada (prov.) Loi, Les statuts provinciaux du Canada, Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

résultant du dépouillement de nombreux journaux anciens et contemporains. Scrutant une période de plus de 165 ans, notre recherche documentaire est constituée de photocopies de nombreux actes notariés, extraits de livres, etc., auquel il faut ajouter une importante collection de livres qui traitent de la question des Patriotes et sur l'évolution des pratiques de commémoration au Québec. Il était donc impossible de tout vous remettre. Peut-être avons-nous eu tort? Voilà pourquoi nous aimerions vous rencontrer pour vous faire valoir d'autres informations susceptibles de vous apporter un éclairage nouveau, plus convaincant. Vous présentez d'autres informations auxquelles nous n'aurions pas pensé vous faire connaître au départ? Ne l'oublions pas, il s'agit probablement du plus important lieu de sépulture et de commémoration des Patriotes existant. Pas en termes de nombre de sépultures, mais en termes d'importance, puisqu'il s'agit de ceux qui ont été exécutés et qu'il est le premier lieu de commémoration des Patriotes à avoir été érigé après les événements; ce n'est pas rien!

### Énigme autour du lieu de sépulture des Patriotes

Parmi les autres indices à prendre en considération pour appuyer notre thèse, à savoir que les sépultures se trouvent dans le caveau, (outre les mentions déjà citées dans notre premier envoi, et enregistrées en 1861 dans le document intitulé «Minutes du Comité de construction du monument», il est intéressant de noter qu'il était inscrit sur le monument à propos des restes de Hindenlang, cette inscription : «dont les cendres reposent ailleurs». Cette mention qui devait être inscrite sur le monument était sans doute inscrite sur les plaques de marbre retirées dans les années 1950 et n'a pas été réinscrites sur les nouvelles plaques de granite. Donc, si les cendres de Hindenlang reposent ailleurs, c'est sûrement que les cendres des autres Patriotes y reposent? Non?

La localisation des restes mortels des suppliciés (ceux exécutés à l'hiver 1838-1839) est un des éléments fondamentaux pour justifier la demande de classement. Elle donne tout son sens au qualificatif de cette Colonne, «ce Monument Religieux et historique a été érigé sous les auspices de l'Institut Canadien en 1858».

### Un silence révélateur

Notre thèse s'appuie également sur l'idée qu'un grand nombre d'acteurs liés au dossier, membres de l'Institut canadien et qui ont été excommuniés par Mgr Bourget, ont cru souhaitable de rester discrets sur la question des sépultures des Patriotes afin de ne pas placer l'Église dans une situation gênante de contradiction et la mettre dans une situation de devoir sortir les sépultures du cimetière et ajouter des problèmes à un conflit déjà assez compliqué. L'absence de documentation et le grand silence à propos des restes mortels des Patriotes exécutés est très éloquent. Silence extrêmement révélateur. En fait, nous posons la question à savoir comment expliquer que les protagonistes entourant la saga de la sépulture de Joseph Guibord (1869-1875), les mêmes que ceux du monument aux Victimes politiques et du caveau funéraire, aient décidé de rester silencieux sur la question des sépultures des Patriotes lors de ces longs procès (6 ans) et où les moindres contradictions de l'Église ont été mises en évidence par les avocats, Rodolphe Laflamme et Joseph Doutre. Comment ont-ils pu rester silencieux sur

une question aussi importante, si ce n'est que pour éviter de mettre l'Église devant ses contradictions sur cette question? Voilà pourquoi nous demandons d'ajouter à notre requête de classement, la tombe du typographe Joseph Guibord toujours dans le même cimetière. Il est en effet révélateur, à la lecture des quelques 600 pages de témoignages au procès de Guibord, que le mot Patriotes n'ait été prononcé une seule fois. Silence éloquent! Il est également intéressant de prendre en considération le contexte politico-religieux de l'époque.

Nous devons tenir compte de deux conflits qui se déroulent en parallèle, le conflit entre Mgr Bourget et l'Institut canadien et d'autre part, celui entre Mgr Bourget et les Sulpiciens à propos du démantèlement de la paroisse Notre-Dame (réglé en 1866 à la faveur de Mgr Bourget). Notons que l'animosité que les protagonistes de l'Institut canadien entretenaient envers les Sulpiciens était beaucoup moins grande que celle qu'ils entretenaient envers Mgr Bourget. Seule exception à cette règle de discrétion est celle de Siméon Mondou (1842-1923), un ultramontain, ancien secrétaire de la fabrique Notre-Dame de 1872 à 1889 et qui a fait paraître la première édition de son livre *Les cimetières catholiques de Montréal*, en 1888, et qui identifie très clairement le caveau comme étant le lieu de sépulture des Patriotes. Cela se passe quelques années après la dissolution de l'Institut canadien, ruiné par le coûteux procès Guibord qu'ils ont pourtant gagné...). Voici comment Siméon Mondou fait la description du cimetière en 1888 :

*« Depuis l'entrée du cimetière jusqu'à la hauteur du charnier, il n'y a aucune tombe. La première que l'on découvre est sur l'allée de gauche. C'est un obélisque surmontant la crypte où reposent les restes d'une partie des victimes politiques de 37-38. Il a été érigé en 1861. La façade de la crypte, en pierre taillée, est d'un style austère comme il convient à un tombeau qui rappelle les malheurs d'un peuple. Seule, les armes du Canada, le laborieux castor et la feuille d'érable sculptés sur le frontispice, ornent cette façade. Les noms des martyrs, avec leur âge et qualité, sont inscrits sur l'obélisque. Pour épitaphe, ces simples mots sont gravés sur le socle : AUX MARTYRS DE 37-38 Cette pierre funèbre est le tombeau d'avant-garde du cimetière de Montréal : c'est la tombe sentinelle de la nécropole catholique du Canada ».*

Monsieur Mondou devait certainement savoir de quoi il parlait puisqu'il est secrétaire de la fabrique dès 1872 et que les restes des Patriotes y ont été amenés en 1861, à peine 11 ans plus tôt. Rappelons que le nom de Doure-Dandurand, inscrit sur le caveau, n'a été ajouté qu'en 1896 lors de la restauration faite par Raoul Dandurand, neveu de Joseph Doure.

Sans prendre position pour le moment sur la question du classement du monument aux Victimes politiques (L'obélisque), le comité chargé d'évaluer la demande rejette celle du classement du caveau; qui pourtant lui est incontestablement associé et où reposeraient les restes mortels de plusieurs des Patriotes exécutés devant la prison du Pied-du-Courant à l'hiver de 1838-1839.

Voici quelques réflexions supplémentaires, susceptibles de justifier une remise en question de votre décision.

Valeur historique,

Premièrement, l'analyse que vous avez faite de notre proposition de classement du caveau funéraire ne repose que sur la valeur historique, qui serait insuffisante pour justifier le classement. Permettez-nous de nous insurger contre cette affirmation. La valeur patrimoniale du caveau ne repose pas sur sa seule valeur historique, mais de son association au monument aux Victimes politiques. Comment évaluez-vous la valeur historique d'un monument?

L'emplacement du caveau et du monument, à l'entrée du cimetière, ne leur confère-t-il pas, d'emblée, à eux seuls, une valeur paysagère et un grand intérêt patrimonial? Vous comparez les caveaux entre eux pour affirmer que celui-ci *ne se démarque pas parmi l'ensemble des ouvrages funéraires érigés à la même époque dans le cimetière*. Encore une fois, cette comparaison est complètement réductrice. Y-a-t-il d'autres monuments ou caveaux funéraires qui ont sur leur fronton les armoiries de l'Institut canadien? D'un point de vue architectural, ce bas-relief de marbre serait, à notre connaissance, le dernier élément physique, encore existant, qui rappelle l'Institut canadien de Montréal. Cet élément à lui seul mériterait d'être conservé dans un musée afin d'arrêter sa détérioration et d'être remplacé par une réplique. La détermination de la valeur historique du caveau et du monument manque d'objectivité. Cette valeur ne se mesure pas qu'à une seule dimension architecturale, mais à la multiplicité des dimensions sociales et politico-culturelles. Et elle ne se mesure certainement pas par la comparaison architecturale avec d'autres monuments de la même époque.

Valeur emblématique (valeur symbolique de résistance face à une Église toute-puissante).

La valeur emblématique ne semble pas avoir ému les membres du comité. En effet, comment ne pas avoir pris en considération la valeur emblématique et symbolique du caveau qui témoigne de la résistance d'un groupe minoritaire, mais très militant, face à une Église toute puissante qui cherchait à imposer ses valeurs à toute la population catholique de Montréal? Les armoiries de l'Institut canadien représentées à l'entrée du cimetière ne constitue-t-elle pas un élément suffisamment important? La valeur symbolique du caveau est, à notre avis, une démonstration puissante de contestation, un important symbole de défi face à l'autorité religieuse ce qui est loin d'être banal...

Valeur archéologique :

L'énigme entourant les restes mortels des Patriotes exécutés en 1838-1839, à elle seule, nous oblige à la plus grande prudence; tant et aussi longtemps que cette question ne sera pas clarifiée, toute hypothèse de localisation doit être étudiée sérieusement, surtout quand le site le plus probable est menacé de ruine! L'absence d'information à propos de ces restes mortels, et

les nombreuses tentatives des historiens pour les retrouver, ne confèrent-elles pas à elle seules une grande valeur de potentiel archéologique?

Nous pourrions poursuivre ainsi longtemps nos commentaires et observation sur le sujet. Voilà pourquoi nous croyons utile et nécessaire une rencontre afin d'approfondir la question.

Veuillez recevoir Madame Champoux l'expression de nos salutations distinguées.

---

Alain Tremblay

Directeur  
Fédération Écomusée de l'Au-Delà  
CP 365 Succ. C  
Montréal Qc  
H1W 2W8

CC : M. Mathieu Payette-Hamelin, directeur par intérim des services à la clientèle de l'île de Montréal

N/ref : 31871